

Le Diplomate Québécois

Souveraineté chérie : un projet toujours vivant

Ancienne ministre des relations internationales de la Belle Province, Louise Beaudoin affirme que la question de la souveraineté du Québec n'est pas si désuet

Louise Beaudoin
Le Monde Diplomatique

Lors des dernières élections législatives au Québec, au printemps 2007, le Parti québécois (PQ) a subi une grave défaite, n'obtenant qu'un peu moins de 30 %. Ces résultats démontrent bien que les Québécois s'interrogent sur la direction à suivre.

Quelle pérennité en Amérique ?

La majorité des partis s'accorde pour affirmer que le fédéralisme canadien ne leur convient pas. Pour le PQ et Québec Solidaire, la seule solution demeure l'accession à l'indépendance. La problématique identitaire trouve son fondement dans une insécurité linguistique et culturelle justifiée : ils forment un îlot de sept millions de citoyens majoritairement francophones dans un océan nord-américain de plus de trois cent vingt millions d'anglophones.

La préservation de la langue française

C'est un gouvernement libéral qui, en 1974, a fait du français la seule langue officielle de la province. Et l'on doit au PQ l'adoption, en 1977,



Bulletin du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec ©Presse Canadienne

de la Charte de la langue française, dite « loi 101 », pièce maîtresse de la promotion du français. Plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada ont restreint les dispositions initiales de ce texte, mais il n'en reste pas moins que la loi 101 a sauvé le français au Québec, et qu'elle est chérie par une très grande majorité de ses citoyens.

Et l'immigration dans tout ça ?

Aujourd'hui, 49 % des immigrants choisissent encore l'anglais, ce qui, trente ans après l'adoption de la charte, est extrêmement préoccupant. Comme de nombreux Etats occidentaux, le Québec a un

besoin criant d'immigrés. Il est aussi beaucoup question au Québec du mariage entre les valeurs dominantes des sociétés occidentales et l'intégration de personnes provenant de cultures très différentes. Il se présente aussi des situations où l'égalité homme-femme est mise en échec pour des motifs religieux.

Multi ou interculturelisme ?

Le Canada et le Québec ont deux systèmes différents d'intégration. La politique fédérale de multiculturalisme, calquée sur le modèle britannique, fait la promotion d'un mode de diversité culturelle fondé sur l'ethnicité et renvoyant cha-

cun à sa communauté d'origine. Le Québec a plutôt opté pour un modèle fondé sur l'interculturalisme, c'est-à-dire sur l'échange culturel dans le cadre des valeurs communes d'une nation plurielle majoritairement francophone.

Un processus de minorisation

Inexorablement, le Québec est inscrit dans un processus de minorisation puisque la population du reste du Canada croît plus rapidement. Face à l'omniprésence anglophone, un nouvel Etat souverain francophone serait un atout non négligeable dans les multiples instances auxquelles le Québec n'a pas accès pour mener à bien ce projet. Dans une Amérique du Nord pour l'instant résolument conservatrice, les Québécois demeurent attachés à des valeurs internationales de justice et d'équité. Ils souhaitent que la francophonie soit un réel contrepoids à une mondialisation beaucoup trop souvent soumise aux impératifs néolibéraux.

Jean Charest au Mexique

Le premier ministre a terminé en critiquant la politique intérieure des États-Unis



Le premier ministre Jean Charest ©P C

La Presse Canadienne

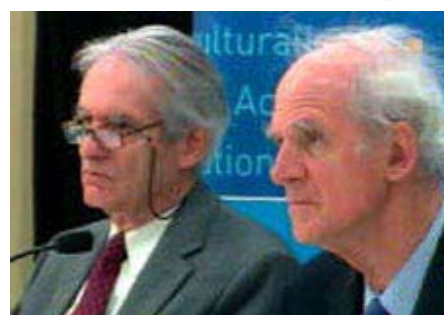
Vendredi, M. Charest a dénoncé la construction, par l'administration Bush, d'un mur à la frontière entre le Mexique et les États-Unis pour contrer l'immigration illégale. « Construire un mur me semble à contresens », a-t-il déclaré. Selon lui, il faut « non pas construire des murs, mais construire des ponts, des routes pour que nous puissions

ensemble prospérer ». Peu après avoir tenu ces propos, M. Charest a pris soin de préciser qu'il ne voulait pas s'ingérer dans la politique intérieure des États-Unis.

Encore l'ALENA

Le chef du gouvernement du Québec souhaite également que l'ALENA demeure tel quel. Le premier ministre entend d'ailleurs faire de la défense de l'ALENA dans sa forme actuelle une priorité du prochain sommet des leaders de l'Amérique du Nord, qui aura lieu l'an prochain à Québec.

Un livre blanc pour la laïcité au Québec



François Messier
Radio-Canada

Au terme d'une vaste consultation qui a pris les allures d'un véritable roman-feuilleton, la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles vient de faire connaître ses conclusions.

Dans son rapport de 300 pages, intitulé *Le temps de la conciliation*, la

commission coprésidée par l'historien et sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor formule 37 recommandations à l'intention du gouvernement Charest. Elle suggère notamment de produire un livre blanc sur la laïcité, de promouvoir l'interculturalisme, de mieux intégrer ses immigrants et de les protéger plus efficacement contre toute forme de discrimination. Selon les auteurs du rapport, il y a bel et bien eu une crise des accommodements raisonnables au Québec, « mais pas vraiment dans la réalité des pratiques d'accommodement, surtout dans les esprits, dans les perceptions ». Le rôle des médias dans cette affaire fait d'ailleurs l'objet de multiples observations et commentaires.

«Après avoir beaucoup parlé de ce qui nous sépare, il est temps d'explorer ce que nous pouvons devenir.»

Gérard Bouchard
et Charles Taylor

INTERNATIONAL

Panorama des réfugiés dans le monde

« La directive de la honte »
le projet de l'Union Européenne sur
les illégaux indignes les ONG

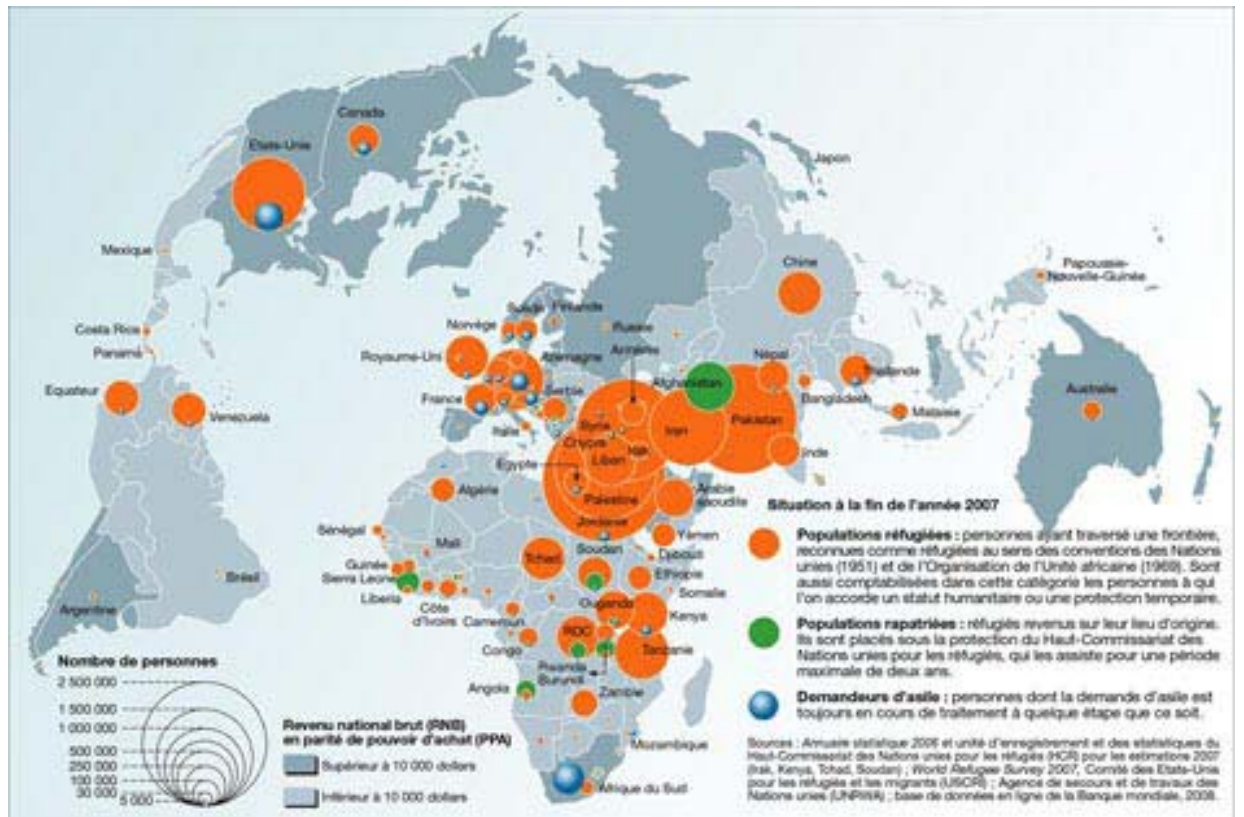
Le Monde
avec AFP

Jeudi 5 juin, à Luxembourg, les ministres de l'intérieur et de l'immigration des vingt-sept Etats de l'Union européenne ont adopté le projet de directive fixant des règles communes en matière de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Cette « directive retour » prévoit dans un premier temps la possibilité d'un départ volontaire, dans un délai compris entre sept et trente jours, voire plus, si nécessaire. Passé ce délai, l'étranger peut être placé en rétention pour une durée ne pouvant excéder six mois. Celle-ci peut toutefois être portée à dix-huit mois en cas d'absence de coopération de l'étranger ou de retard pour obtenir des pays tiers les documents nécessaires à la reconduite.

Ce texte, qui doit encore être voté par le Parlement européen pour entrer en vigueur, est qualifié de « directive de la honte » par les organisations de défense des droits de l'homme.

Craignant que cette directive n'incite les Etats membres à s'aligner sur la durée maximale prévue par l'accord, les ONG appellent à une journée d'action européenne le 14 juin, quatre jours avant le vote au Parlement.



©Philippe Rekacewicz. Le Monde Diplomatique

Un climat de chasse à l'étranger s'installe en Italie

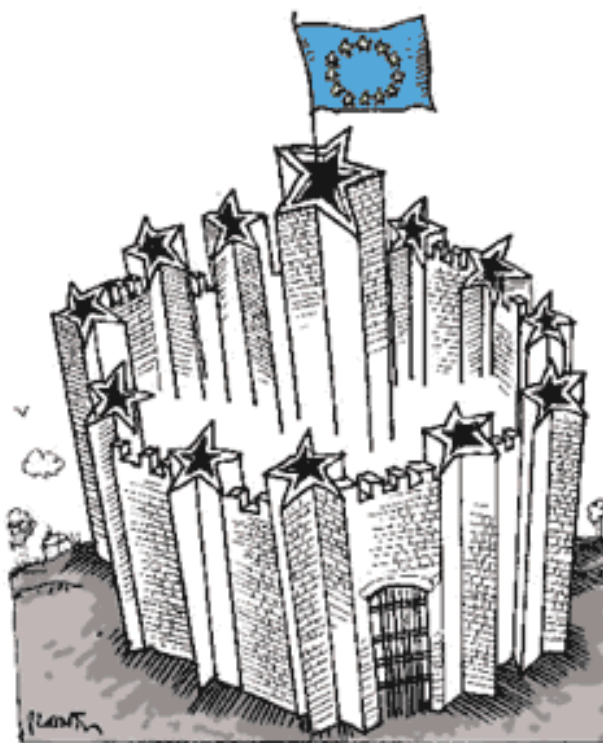
Salvatore Aloïse
Le Monde

L'Italie ne procédera pas à des « expulsions de masse » d'immigrés en situation irrégulière. Le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, s'est senti obligé de le préciser dans un contexte de crise majeure en Italie à propos de l'immigration et des Roms.

Des camps de Roms ont été incendiés à Ponticelli, près de Naples, à la suite d'une tentative de rapt d'un bébé italien de la part d'une Tzigane. Dans l'après-midi, le chef de la police criminelle Francesco Gratteri annonçait les résultats d'une vaste opération contre le crime

lié à l'immigration clandestine : dans neuf régions du pays, 383 personnes dont 268 étrangers, essentiellement originaires de Roumanie et des pays du Maghreb, ont été interpellés pour trafic de drogue, exploitation de l'immigration clandestine, vols et proxénétisme. Une cinquantaine d'étrangers ont été expulsés. 65 autres ont été placés dans des centres de rétention. Un climat de chasse à l'étranger semble s'installer alors que le gouvernement prépare un tour de vis contre l'immigration. Le paquet de mesures sur la sécurité devrait être approuvé lors du premier conseil des ministres qui se tiendra la semaine prochaine à Naples. Selon la presse, il devrait prévoir le nouveau délit d'immigration clan-

destine, le test ADN pour les regroupements familiaux ainsi que la justification d'un revenu et d'un logement décent sous peine d'un rapatriement dans le pays d'origine. La loi, dit-on, viserait principalement les Roms. Lesquels sont 160 000 en Italie. Un « commissaire » aux Roms sera nommé à Milan, Naples et Rome. Une mesure annoncée après la rencontre entre le ministre Maroni et son homologue roumain Cristian David, dépêché à Rome après que Bucarest s'est émue de la dérive xénophobe en Italie. Tout semble réglé. Les rapports entre les deux pays sont « excellents », a déclaré M. David.



dessin de Plantu paru dans Le Monde

Insolites en bref...

Le Courrier International

Russie : la chasse au pékinois est dé- clarée ouverte

A Moscou, les kidnappings de petits chiens sont un trafic ju-teux, selon le Novy Izvestia. Un trafic : certains propriétaires sont prêts à payer jusqu'à 15 000 roubles (700 dollars) de rançon. Les yorkshire terriers, les bichons et les pékinois sont particulièrement prisés, précise le quotidien moscovite.

Japon : Mon- tre-moi tes rides...

Au Japon, les moins de 20 ans n'ont pas le droit de fumer. Pour respecter la loi, un fabricant japonais de distributeur de cigarettes, a mis au point une machine capable de déterminer l'âge des usagers en fonction de leurs rides, de leurs pattes d'oie, de leur structure osseuse et du relâchement de leur peau.

Grèce : des fem- mes au Mont Athos

Au mont Athos, sanctuaire, de l'orthodoxie grecque, le sexe faible est banni depuis 1000 ans sous peine d'un an e prison. Même les animaux femelles n'y ont pas le droit de cité— hormis les poules, dont le jaune d'œuf est utilisé pour peindre les icônes. Quatre clandestines moldaves ont pourtant involontairement violé la loi monastique en y étant débarqués par des passeurs peu connais-seurs de la réglementation,

